

*République Française*  
*Département : LOZERE*  
*Arrondissement : Florac*  
**PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE**

Séance du lundi 16 octobre 2023

Délibération N° DE\_2023\_183

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	12	14
Date de la convocation : 12/10/2023		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize octobre deux mille vingt-trois, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Stéphane MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Christelle FOLCHER représentée par Fabienne PUCHERAL MOLINES, François FOLCHER représenté par Stéphane MAURIN

Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Matthias CORNEVAUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Programme d'action TEN**

Le maire présente le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) issu du plan national « Biodiversité - Tous Vivant ! ».

Ce dispositif est piloté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie et lancé par un collectif régional :

- DREAL Occitanie,
- Région Occitanie,
- Office Français de la Biodiversité,
- Agences de l'Eau « Adour-Garonne » et « Rhône-Méditerranée et Corse »

Cette reconnaissance valorisera des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité à travers un programme de 3 ans et concernant 3 axes principaux :

- Agir pour la biodiversité
- Connaître, informer, éduquer
- Valoriser la biodiversité

La reconnaissance TEN ne conditionne pas l'octroi de financements publics mais en facilite l'accès. En effet, les financeurs renforcent leur synergie d'intervention et la

RF  
Préfecture de Mende  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 08/11/2023  
048-200057594-DE\_2023\_183-DE

DE\_2023\_183

reconnaissance TEN est un gage de qualité qui facilitera l'accès à certains financements publics et au dépôt de dossiers autorisations environnementales. Les territoires TEN bénéficieront également d'un accompagnement privilégié de l'ARB Occitanie.

Si la collectivité est reconnue TEN, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Candidater au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature »
- S'engager à mettre en œuvre les 3 actions mises en avant dans la candidature à « Territoires Engagés pour la Nature » :

- o Action 1 : **Placement sous régime forestier et acquisition de parcelles forestières**

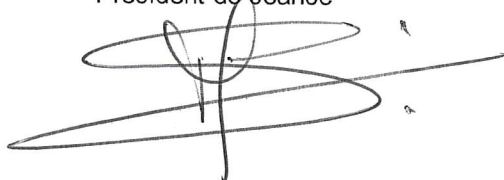
- o Action 2 : **Restauration de la ripisylve**

- o Action 3 : **Création et mise en œuvre d'un plan de gestion des espaces naturels qui inclut la sensibilisation des habitants**


- Mandater le maire pour signer tous, les pièces afférentes à ce dispositif.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MAURIN  
Président de séance



Matthias CORNEVAUX  
Secrétaire de séance



RF  
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 08/11/2023  
048-200057594-DE\_2023\_183-DE

DE\_2023\_183